



accident de la route avec véhicule entreprise

Par **Annemush**, le **25/10/2011** à **11:54**

Bonjour;

je suis patron d'une entreprise de transports expresse de marchandise. Une de mes employées ayant eu un problème avec sa voiture je lui ai prêté un de mes véhicules, (un véhicule de location longue durée).

Cette employée a pris le volant hors des heures de travail avec un taux d'alcoolémie très élevé (entraîne un retrait de permis à conduire immédiat) et elle a eu un accident durant lequel elle a détruit deux panneaux de signalisations. Ma question est la suivante, quelle assurance va prendre en charge les dégâts occasionnés au camion ? (assurance de l'entreprise de location, la sienne ou la mienne ?) et pour les panneaux de signalisations ?

Par **mystic13**, le **25/10/2011** à **21:02**

Bonsoir

C'est l'assurance du véhicule en cause qui indemniserà les dégats selon les garanties du contrat.

Par contre, de votre coté, vous pouvez ensuite vous retourner conter cette employée pour conduite en état d'ivresse et pour les frais occasionnés.